

Interpellation présentée par le député:

M. Henry Rappaz

Date de dépôt : 27 novembre 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Genève discrimine les Bachelors et les Confédérés

Selon la « Synthèse des objectifs de l'Institut de formation des enseignants » du 25 octobre 2007, les enseignants primaires genevois formés en trois ans (comme cela a été convenu par M. Charles Beer dans sa lettre à la Fédération des enseignants genevois du 20 août 2007), ne pourraient être titularisés. Il leur faudrait obtenir un Master pour être nommés. Il en serait de même pour les enseignants confédérés en possession d'un diplôme HEP. Cette distinction "Masters-Bachelor" dans la nomination induira une division du corps enseignant **très néfaste à son unité**.

Pour la rentrée 2008, la Direction générale de l'enseignement primaire a fait savoir aux instituts suisses de formation que, pour les enseignants confédérés en possession d'un diplôme HEP, il leur faudrait en plus **deux ans d'expérience** pour pouvoir enseigner à Genève. Ceci est **inadmissible et parfaitement injuste**.

Ces nouvelles particularités genevoises sont des **discriminations** envers les enseignants primaires, ayant un diplôme du type Bachelor, qui vont à l'encontre de l'harmonisation sur le plan fédéral et de l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'étude.

QUESTION : Quelles sont les justifications de ces discriminations qui nous semblent contraire, sinon à la lettre, du moins à l'esprit de l'harmonisation scolaire suisse voulue par le souverain ? Si Genève discrimine les Bachelors et les Confédérés ne doit-on pas craindre des mesures (certes non dites, mais...) de rétorsion contre les enseignants genevois postulant dans les autres cantons ?